ÉCOUTE TON CORPS

CODE DE DÉONTOLOGIE

1102 Boul. La Salette, St-Jérôme (Québec) J5L 2J7 Canada
Tél.: 450-431-5336, Ligne directe Mtl: 875-1930, Sans frais: 1-800-361-3834; Télécopieur: 450-431-0991
E-MAIL: info@ecoutetoncorps.com; Site Web: www.ecoutetoncorps.com

DÉFINITIONS

* **INTERVENANT**
  Un individu qui anime des ateliers ou conférences et/ou offre des traitements-santé ou des consultations privées au siège social d'écoute Ton Corps ou en région et qui est diplômé de l'école de vie Écoute Ton Corps. Cette formation le qualifie à aider un client à améliorer sa qualité de vie. Cet individu doit avoir le certificat ou le diplôme de sa spécialité qui atteste de sa compétence et doit assister régulièrement aux ressourcements organisés par Écoute Ton Corps.
* **CLIENT**
  Une personne qui requiert et reçoit les services d'un intervenant formé par Écoute Ton Corps.
* **ÉTUDIANT**
  Une personne inscrite au programme de formation personnelle ou professionnelle d'Écoute ton corps.
* **INTERVENTION**
  Appellation générale des activités diverses offertes par les membres de l'équipe d'intervention Écoute Ton Corps ci-après décrites respectivement:

Ateliers : rencontre de groupe qui peut avoir une durée de une à plusieurs journées d'affilées où l'intervenant enseigne la philosophie d'Écoute ton corps.
Consultation: rencontre privée qui peut durer en moyenne de 60 à 90 minutes où l'intervenant aide le client à améliorer sa qualité de vie selon l'enseignement de l'école de vie Écoute Ton Corps.
Traitement-santé: soin préventif apporté à un individu pour le supporter dans sa démarche personnelle.

ENGAGEMENTS D'UN INTERVENANT ENVERS LE CLIENT

* **L'intervenant doit respecter la dignité et la liberté du client.**

* **L'intervenant doit, dans la mesure du possible, aider le client de la façon suivante:**
  a) ne pas lui donner de conseils précis mais plutôt l'aider à trouver ses propres réponses;
  b) l'encourager à passer à l'action, l'aidant ainsi à développer son autonomie plutôt que de créer une dépendance envers l'intervenant ou Écoute ton corps;
  c) aider le client à tirer ses propres conclusions en lui posant des questions plutôt que de conclure pour lui.

* **L'intervenant ne doit jamais:**
  a) promettre un résultat spécifique tant du domaine physique, émotionnel, mental que spirituel;
  b) utiliser des mots de guérison tels que "guérir" "débloquer" "soulager", etc.;
  c) suggérer à un client de prendre ou d'arrêter quelque médicament ou produit que ce

1102 Boul. La Salette, St-Jérôme (Québec) J5L 2J7 Canada
Tél.: 450-431-5336, Ligne directe Mtl: 875-1930, Sans frais: 1-800-361-3834; Télécopieur: 450-431-0991
E-MAIL: info@ecoutetoncorps.com; Site Web: www.ecoutetoncorps.com

soit;

d) suggérer à un client d'arrêter un traitement en cours fourni par tout membre d'une corporation professionnelle;
e) fournir un diagnostic médical, tel que: "Vous avez un problème à l'estomac."

* **L'intervenant doit tenir compte des limites de ses aptitudes, ses connaissances et des moyens dont il dispose. Il ne doit donc pas entreprendre des services qui sont au-delà de ses limites et compétences. Il ne doit pas poursuivre ses services s'il constate que ceux-ci détériore ou nuise à la santé psychologique de son client.**
* **L'intervenant qui constate son incapacité d'aider efficacement un client doit en informer ce client et le référer, dans la mesure du possible, à un collègue ou à une corporation professionnelle qu'il croit en mesure de l'aider.**
* **L'intervenant reconnaît que le client peut en tout temps consulter un collègue ou toute autre personne membre d'une corporation professionnelle.**
* **L'intervenant ne doit pas harceler ou abuser sexuellement son client en s'abstenant notamment et en tout temps:**

a) d'avoir un comportement, tel un geste ou une expression qui sont sexuellement avilissants pour le client ou qui démontre un manque de respect envers la vie privée du client;
b) de faire des gestes séducteurs, insinuations ou blagues à connotation sexuelle, demandes de rendez-vous de faveurs sexuelles ou tout autre comportement à connotation sexuelle;
c) de suggérer, proposer, stimuler ou pratiquer des techniques, manœuvres corporelles telles que toucher, pétrir, frotter, frictionner, effleurer, examiner ou autrement manipuler le corps du client, ou de pratiquer des manœuvres énergétiques ayant comme finalité, avouée ou non, la séduction et/ou la satisfaction de ses besoins sexuels et/ou affectifs ou ceux du client;
d) de suggérer, prôner, encourager, prescrire ou pratiquer des manœuvres corporelles ou énergétiques s'apparentant à des caresses à connotation sexuelle pour régulariser les problèmes affectifs ou psychosomatiques du client;
e) d'émettre des commentaires inappropriés à connotation sexuelle ou sexuellement dégradants à propos du client ou au client, tels des commentaires sur l'apparence physique du client, sur les sous-vêtements de ce dernier, l'orientation sexuelle du client ou autres de même nature;
f) d'avoir une relation sexuelle avec un client, initiée ou non par le client, comprenant une relation sexuelle complète ou non, la masturbation ou tout contact génital, oral ou anal.

* **L'intervenant qui offre des consultations ou traitements-santé doit :**

  - organiser son local d'intervention afin de fournir au client un lieu discret pour les séances d'habillage et de déshabillage (paravent ou rideaux) à défaut de quoi il devra en tout temps sortir de la pièce avant et après la séance afin de respecter

1102 Boul. La Salette, St-Jérôme (Québec) J5L 2J7 Canada
Tél.: 450-431-5336, Ligne directe Mtl: 875-1930, Sans frais: 1-800-361-3834; Télécopieur: 450-431-0991
E-MAIL: info@ecoutetoncorps.com; Site Web: www.ecoutetoncorps.com

le droit à l'intimité et la pudeur du client. Si l'intervenant travaille dans son domicile, il doit exercer sa pratique dans un local fermé, distinct de son espace privé;

- s'identifier en affichant son diplôme à la vue du client et présenter une copie du Code de Déontologie sur demande;
- informer son client et Écoute Ton Corps de toute erreur préjudiciable qu'il a commise durant une intervention;
- fournir au client les explications nécessaires à la compréhension de tout traitement fourni durant une intervention, ainsi que ses honoraires et modalités de paiement.

* **L'intervenant peut décider de cesser de voir un client s'il a un motif juste et raisonnable, tel que:**
  a) l'incitation de la part du client à accomplir des actes frauduleux;
  b) l'incapacité de l'intervenant de travailler suite à des informations non cohérentes de la part du client;
  c) un comportement agressif ou violent de la part du client qui peut mettre en danger l'intervenant;.
  d) le harcèlement sexuel de la part du client;
  e) une dépendance excessive ou un transfert psychologique de la part du client envers l'intervenant que celui-ci considère comme un obstacle à l'épanouissement du client.

* **Lorsque l'intervenant décide de cesser de voir un client, il doit en informer celui-ci et le référer, dans la mesure du possible, à un collègue ou à une corporation professionnelle qu'il croit en mesure de l'aider.**
* **L'intervenant ne peut être relevé du secret professionnel qu'avec l'autorisation du client ou lorsque la loi l'ordonne.**
* **L'intervenant doit respecter le secret de tous renseignements obtenus lors des interventions.**
* **Si l'intervenant a besoin de renseignements de nature confidentielle, il doit s'assurer que le client en connaît les raisons et l'utilisation qu'il en fera.**
* **L'intervenant ne doit pas révéler le nom d'un client ou les services qui lui sont rendus sans l'autorisation de celui-ci.**
* **L'intervenant doit respecter le droit de son client d'obtenir une copie des documents de son dossier.**

1102 Boul. La Salette, St-Jérôme (Québec) J5L 2J7 Canada
Tél.: 450-431-5336, Ligne directe Mtl: 875-1930, Sans frais: 1-800-361-3834; Télécopieur: 450-431-0991
E-MAIL: info@ecoutetoncorps.com; Site Web: www.ecoutetoncorps.com

PAIEMENT DES HONORAIRES

* **L'intervenant doit demander et accepter des honoraires selon le tarif horaire suggéré par l'école de vie Écoute Ton Corps.**
* **L'intervenant peut demander et accepter des honoraires additionnels dans les cas suivants:**

  a) le déplacement de la part du membre suite à la demande du client;
  b) avoir besoin de consulter une autre compétence professionnelle pour mieux aider le client.

* **L'intervenant ne peut exiger d'avance le paiement de ses services.**

OBLIGATIONS ENVERS LA PROFESSION. ACTE DÉROGATOIRE

* **L'intervenant doit, dans la mesure du possible, aider à l'amélioration et au développement de sa profession en échangeant ses connaissances et ses expériences avec ses collègues lors des ressourcements et ateliers de formation organisés par l'école de vie Écoute Ton Corps.**
*
* **Un acte est dérogatoire à la dignité de la profession dans les cas suivants:**

  a) Obtenir son diplôme d'une façon frauduleuse;
  b) Refuser de fournir des services à un client pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'état civil, d'âge, de religion, de convictions politiques, de condition sociale, d'handicap;
  c) Inciter une personne de façon pressante ou répétée à recourir à ses services;
  d) Abuser de l'inexpérience, de l'ignorance, de la naïveté ou du mauvais état de santé physique, émotionnel ou mental d'un client;
  e) Accepter de faire une intervention alors qu'il est sous l'influence de médicaments ou de boissons alcooliques ou de toute autre substance pouvant produire l'ivresse ou la perturbation de ses facultés ou l'inconscience;
  f) Ne pas être pudiquement et convenablement vêtu dans l'exercice de son travail, et ce, peu importe le lieu où il pratique;
  g) Communiquer avec un client après que celui-ci se soit plaint sur sa conduite ou de sa compétence professionnelle auprès de l'école de vie Écoute Ton Corps et qu'il y a enquête ou vérification;
  h) Ne pas avertir l'école de vie Écoute Ton Corps qu'il a des raisons de croire qu'un autre intervenant d'Écoute Ton Corps est incompétent ou déroge du Code de Déontologie;
  i) Ne pas informer l'école de vie Écoute Ton Corps qu'il a des raisons de croire qu'un futur
  intervenant ne remplit pas les exigences requises;
  j) Nuire de quelque façon à la réputation de l'école de vie Écoute Ton Corps ou d'un

1102 Boul. La Salette, St-Jérôme (Québec) J5L 2J7 Canada
Tél.: 450-431-5336, Ligne directe Mtl: 875-1930, Sans frais: 1-800-361-3834; Télécopieur: 450-431-0991
E-MAIL: info@ecoutetoncorps.com; Site Web: www.ecoutetoncorps.com

intervenant ou animateur ainsi que tout membre d'une corporation professionnelle.

* **L'intervenant ne doit posséder aucun intérêt financier, direct ou indirect, dans une entreprise qui fabrique ou vend des produits ou des appareils qui servent à sa pratique lorsque la possession de tels intérêts place l'intervenant dans une situation de conflits d'intérêts vis-à-vis de son client.**
* **La vente de produits par un intervenant doit être considérée comme un service à la clientèle et non comme source principale de revenus. Il doit y avoir une distinction physique précise entre l'espace où l'intervenant exerce sa pratique et celui où sont mis en vente des produits pour les clients. Les produits mis en vente doivent être placés hors de la vue des clients et accessibles uniquement par l'intervenant ou son personnel. L'intervenant ne peut utiliser son activité professionnelle pour promouvoir l'achat ou la vente d'articles, d'accessoires ou d'appareils, y compris ceux qu'il fabrique ou qui proviennent de lui-même.**

J'affirme avoir lu ce document et je suis en accord avec son contenu. Je m'engage à respecter le Code de Déontologie de l'école de vie Écoute Ton Corps dans chacune de mes interventions auprès d'un client.

Et j'ai signé_____, ce_____, à_____.
Intervenant

Et j'ai signé _____, ce_____, à_____.
Témoin

Coordonnées de l'intervenant :
(en caractères d'imprimeries)

Nom:_____

Adresse:_____

_____

_____

Tél.:_____

Fax:_____

Émail:_____

1102 Boul. La Salette, St-Jérôme (Québec) J5L 2J7 Canada
Tél.: 450-431-5336, Ligne directe Mtl: 875-1930, Sans frais: 1-800-361-3834; Télécopieur: 450-431-0991
E-MAIL: info@ecoutetoncorps.com; Site Web: www.ecoutetoncorps.com